



Délibération n° 52 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Environnement – Travaux de maîtrise de l'énergie sur installations communales – Demande de subvention.

Madame Sylvie CINCON, Adjointe au Maire, Déléguée à l'Environnement, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie sur installations communales, le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à haut rendement de l'école maternelle Louis Loubet serait nécessaire. Le montant prévisionnel de ces travaux serait d'environ 21 000 € HT. Le syndicat Hérault Energies accorde, dans le cadre de tels travaux, des aides financières à condition que la commune s'engage à lui fournir pendant 2 ans les consommations d'énergie.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès d'Hérault Energies.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission environnement, transports et sécurité le 8 juillet 2013.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 52 / 2013

Objet : Environnement – Travaux de maîtrise de l'énergie sur installations communales – Demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part de Hérault Energies ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013



Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN